

M. Huot, vieillard, maire de Sergny, conseiller d'arrondissement, a été attaché derrière une voiture et promené pendant quinze jours de village en village pour ne s'être pas immédiatement soumis aux réquisitions exigées. Il a été renvoyé après avoir payé 3,000 fr. d'amende.

MORT DE M. LE DUC DE LA ROCHEFOUCAULD

M. le duc de la Rochefoucauld est mort à héros.

Sitôt que, de son château de la Gaudinière, il apprit que l'ennemi marchait sur Chateaudun, il arma ses gardes-chasse, ses domestiques, quelques personnes de bonne volonté et se mit à leur tête pour défendre l'entrée de la ville.

Nous tenons de source certaine que Garibaldi pousse le cours de ses exploits, non pas contre les Prussiens, mais contre les prêtres. Il a enlevé dernièrement le curé de Vanère (Haute-Saône), celui de Cernans (Jura) et, le 9 novembre, celui d'Arc et Senans (Doubs). D'autres curés doivent subir le même sort pour avoir entretenu des relations avec les jésuites de Dôle. L'officier garibaldien qui a arrêté le curé d'Arc et Senans a assuré que les curés de Cernans et de Vanère devaient être fusillés. Nous signalons ces faits monstrueux au gouvernement de Tours.

Chronique locale & départementale

On nous prie d'insérer la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

Je lis dans le Journal de Roubaix de ce jour, un compte-rendu sommaire de la séance tenue par la Commission municipale le 9 novembre dernier, qui présente sous une forme entièrement erronée les conclusions du rapport dont j'ai donné lecture, au sujet de la demande faite par le commandant de la garde nationale mobilisable d'accorder sur les fonds de la ville une demi-solde aux gardes nationaux mobilisables.

Je ne veux pas rechercher dans quel but l'auteur de la communication qui vous a été faite a dénaturé d'une façon aussi regrettable le sens de mon rapport, mais je tiens à protester dès aujourd'hui contre une manœuvre qui tend à mettre en suspicion mes sentiments et ceux de mes collègues qui ont voté les conclusions de ce rapport.

Jusqu'à ce que l'occasion me soit donnée de protester dans le sein même de la Commission municipale contre une forme de compte-rendu aussi peu sincère, je tiens à ce que le public sache bien qu'il n'est jamais entré dans ma pensée ni dans celle de mes collègues qui ont soutenu mes conclusions de refuser au commandant de la garde nationale mobilisable, le droit de disposer de plus de deux heures par jour du temps de ces inoblisables. Nous savons tous que ce droit ne nous appartient pas et nul de nous n'a songé à l'exercer.

J'espère que le rapport dont j'ai donné lecture pourra être prochainement livré à la publicité; et j'ai la conviction que le public saura alors que le compte-rendu que vous avez publié est tout à fait inexact.

Je dois d'ailleurs ajouter que j'ai tout lieu de croire que votre bonne foi a été surprise et que le compte-rendu donné par le Journal de Roubaix est de pure fantaisie, et n'émane pas du secrétaire de la Commission municipale qui, seul est autorisé à communiquer aux journaux le résumé de nos séances.

Veillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération.

A. TALON.

Roubaix, 16 novembre 1870.

A partir de jeudi 17 novembre, le train n° 171 partant de Lille pour Roubaix et Tourcoing à dix heures trente minutes du soir sera retardé de trente minutes. Son départ aura lieu, par conséquent, à onze heures.

A partir du 1^{er} décembre, et dans le but de faciliter les correspondances, le train n° 156 sera un peu retardé depuis Mouscron, et celui n° 583 avancé de 15 minutes dans le parcours de Lille à Baisieux.

Leur marche deviendra la suivante :

Train 15d.	
Mouscron (heure belge).	Dép. 9 36 m.
Tourcoing (h. française).	9 46
Roubaix	9 53
Lille	Arr. 10 11
Train 583.	
Lille	Dép. 6 40 m.
Ascq	6 54
Baisieux	7 20
Tournai (heure belge)	Arr. 8 00

Ce matin ont eu lieu, au milieu d'une foule considérable, les funérailles d'un de nos concitoyens, M. Edmond Martin, garde mobile, décédé à Landrecies.

Des députations de la garde mobile et de la garde nationale assistaient au cortège.

Ce jeune homme, comme tant d'au-

tres déjà, a été victime de l'épidémie virulente qui règne à Landrecies.

Le capitaine de frégate Planché, commandant supérieur de la place de La Fère, vient d'adresser aux troupes et à la population placées sous ses ordres la proclamation suivante :

Habitants de La Fère, gardes nationaux, sous-officiers et soldats.

J'ai été appelé à l'honneur de vous commander.

Je viens au milieu de vous avec la résolution bien ferme et bien arrêtée de lutter jusqu'à la dernière extrémité, de défendre la place à outrance, et de la conserver à la France tant qu'il y restera une gousse et un morceau de biscuit.

Je ne me laisserai arrêter par aucune considération d'intérêt particulier; tout, sans exception aucune, tout doit fléchir et s'incliner devant l'intérêt général, devant l'honneur du drapeau.

D'un moment à l'autre, l'ennemi peut se présenter de nouveau devant nos murs, la place peut se trouver investie, exposée aux dangers d'un bombardement. Nous aurons des privations à endurer, des souffrances à supporter, mais nous serons forts et énergiques, et nous montrerons que l'ère des lâches capitulations est passée.

Que ceux qui ne se sentent ni la force ni le courage de supporter de semblables épreuves quittent la ville pendant qu'il en est temps encore; au dernier instant, en présence de l'ennemi, il ne faut que des hommes résolus.

Grâce à l'activité déployée et aux mesures de sage prévoyance prises jusqu'à présent par les chefs militaires et l'administration municipale, la place est en bon état de défense. Ce qui peut manquer encore, nous nous le procurerons au plus tôt, et par tous les moyens possibles.

Je fais énergiquement appel à tout le dévouement et au patriotisme de chacun, à l'esprit de discipline et d'abnégation sans lequel les plus grands efforts sont et demeurent presque toujours frappés d'impuissance, et que je suis fermement décidé à maintenir par tous les moyens. N'oublions pas que nous sommes aux postes avancés devant l'ennemi, redoublons de vigueur et de surveillance, serons nos rangs, confondons nos efforts, que nous puissions dire un jour avec fierté que nous avons conservé à la France une place libre et pure du contact de l'étranger.

Vive la France! Vive à jamais la République française!

La Fère, 11 novembre 1870.

M. Yautier, de Lille, vient d'inventer un modèle de *Plastron-Cuirasse*, à l'épreuve de la balle. Ce plastron, d'un poids très-léger et pouvant être vendu bon marché, peut se mettre sous la tunique, sans gêner les mouvements du tir et grossir l'homme qui le porte.

Hier, vers midi, à la gare de Lille, un sieur Jean Barbioux, manoeuvre au chemin de fer du Nord, ayant commis l'imprudence de traverser les voies ferrées pour gagner plus tôt son domicile, a été atteint par la locomotive d'un train, et jeté sur le côté de la voie. Grièvement blessé, il a été transporté chez lui, rue de l'Alcazar, où il a succombé après trois heures d'horribles souffrances, aux suites de lésions internes. Barbioux était âgé de cinquante-six ans. Il laisse une veuve avec neuf enfants.

Encore une victime de la guerre :

Un habitant d'Aire, M. Dubillon, Benjamin, que l'arrivée des Prussiens avait forcé, il y a un mois d'abandonner sa culture à Saint-Leu-Taverny, pour se réfugier avec sa famille à Heuringhen, ne cessait depuis cette époque de donner des signes d'aliénation mentale; refusant toute espèce d'aliments, il croyait toujours voir arriver l'ennemi et avait tenté plusieurs fois de se donner la mort. Vendredi soir, profitant d'un moment où la surveillance dont il était l'objet se trouvait un peu relâchée, Dubillon s'enfuit sous un hangar et saisissant une corde, il se pendit à une poutre.

Sa fille, le cherchant de toutes parts, arriva bientôt et coupa la corde avant que la vie ne l'ait abandonnée. Cependant il était trop tard pour sauver ce pauvre homme, qui succomba bientôt.

Le tribunal correctionnel a condamné, dans son audience de ce matin, le nommé Auguste Develder, âgé de trente ans, tisseur dans le corps des volontaires belges en formation à Roubaix. Il s'est rendu coupable d'un vol d'une couverture de laine du matériel de la caserne; Develder est également soupçonné d'un autre méfait de ce genre; en outre il a quitté son poste pour aller s'enivrer. Il a été condamné à 3 mois de prison.

Andries Liétard, âgé de 21 ans, s'est fait délivrer au nom d'un tiers, qui ne l'avait pas autorisé, une certaine quantité de viande, qu'il a vendue à un cabaretier de Roubaix. 4 mois de prison.

L'annonce de l'émission de l'emprunt du département du Nord en obligations de 100 francs doit attirer l'attention non seulement de l'épargne, mais encore des capitalistes et des personnes désireuses d'augmenter leurs revenus tout en restant dans des valeurs de tout repos.

En effet au taux de 80 fr. 3 fr. de revenu représentent environ 4, 0/0

La différence entre 80 fr. 100 fr. prix du remboursement représente un nouveau revenu de 4, 1/8 0/0 en prenant pour base une moyenne de 17 1/2 années.

De plus les chances de primes équivalent à 1/0 0/0

C'est donc un revenu approxi-

matif de 5, 5/8 0/0 pour un placement dont la sécurité ne peut être comparée qu'aux emprunts contractés précédemment par la ville de Lille.

Or, ces dernières émissions se cotent à des prix bien supérieurs et n'offrent pas les mêmes avantages. Sans parler des primes qui sont bien moindres, et des tirages qui ne sont que de deux par an tandis que dans l'emprunt qui nous occupe il y en aura quatre par an pendant les cinq premières années, il n'est pas indifférent de faire observer que le détenteur des titres des emprunts de la ville de Lille 1860 et 1863 cotés jusqu'à ce jour 91 25 n'a en perspective qu'une prime de remboursement de 8 75 contre 20 fr. que lui offre l'emprunt départemental. Se plaçant à un autre point de vue, un détenteur de la ville de Lille, qui réalise ses titres même à 91 fr., peut se remplacer par huit obligations départementales qu'il paie 79 66 bénéficiant de l'escompte.

Nous croyons superflu de faire ressortir la sécurité absolue du placement en raison même de la qualité du débiteur quelles que puissent être la tournure et les conséquences des événements.

(Crédit industriel).

CONVOI FUNÈBRE

Les amis et connaissances de la famille BERNARD, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Madame FLORENCE BERNARD, veuve de M. ROMAIN DUROT, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels qui auront lieu le vendredi 18 novembre 1870 à 9 heures 1/2 en l'église Saint-Martin.

L'assemblée à la maison mortuaire rue de la Promenade.

CONVOI FUNÈBRE

Les amis et connaissances de la famille TIBERGHEN, époux de dame LEFÈVRE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur THÉOPHILE-HENRI TIBERGHEN, décédé le 16 novembre 1870 sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et services solennels qui auront lieu le vendredi 18 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Redoute, 54.

Dernières nouvelles.

Dépêches télégraphiques

(Service particulier du Journal de Roubaix.)

Tours, 16 novembre 1870.

Londres, 15 novembre.

On assure que le gouvernement anglais, en suite de la déclaration de la Russie, a ordonné de préparer la flotte et en a averti les cabinets de Vienne et de Florence.

Vienne, lundi 14 novembre.

Le gouvernement autrichien a reçu hier communication d'une dépêche du cabinet de Saint James, adressée au cabinet de St-Petersbourg, laquelle se prononce résolument contre le procédé du gouvernement russe.

St-Petersbourg, mardi 15 octobre.

La circulaire du prince Gortchakoff, du 19 octobre, après avoir constaté les altérations successives subies par les transactions considérées comme le fondement de l'équilibre européen et notamment par le traité de 1856 continue.

L'Empereur ne saurait admettre en droit que les traités enfreints dans plusieurs de leurs clauses essentielles demeurent obligatoires dans celles qui touchent aux intérêts de l'empire et que la sécurité de la Russie dépende de factums qui n'ont pas résisté à l'épreuve du temps et qu'elle soit encore en péril par son respect pour ses engagements.

Les cas ayant été observés intégralement, l'Empereur se fiant à l'équité des puissances, vous ordonne de déclarer qu'il ne saurait se considérer plus longtemps comme étant lié aux obligations des traités de 1856, en tant qu'ils restreignent ses droits de souveraineté dans la mer Noire.

L'Empereur croit de son droit et de son devoir de dénoncer au Sultan la convention additionnelle spéciale audit traité,

fixant le nombre et la dimension des bâtiments de guerre que les puissances riveraines se réservent d'entretenir dans la mer Noire.

Il en informe loyalement les puissances en rendant sous ce rapport au Sultan la plénitude de son droit comme il la reprend pour lui-même.

L'Empereur a en vue seulement la sécurité et la dignité de l'Empire. Il n'entre nullement dans sa pensée de soulever la question d'Orient sur ce point comme partout ailleurs, parce qu'ailleurs il n'a pas d'autre vœu que la conservation et l'affermissement de la paix et maintient entièrement son adhésion aux principes généraux du traité de 1856, qui ont fixé la position de la Turquie dans le concert européen.

L'Empereur est prêt à s'entendre avec les puissances signataires sur une transaction, soit pour substituer un autre arrangement équitable, propre à assurer le repos en Orient, soit l'équilibre européen.

L'Empereur est convaincu que cette paix et cet équilibre auront une garantie de plus, lorsqu'ils seront fondés sur des bases plus justes et plus solides que celles résultant d'une position qu'aucune grande puissance ne saurait accepter comme une condition normale d'existence.

Vienne, 15 novembre.

Une réunion populaire a eu lieu aujourd'hui pour examiner l'attitude à prendre dans le conflit franco-prussien. On s'est assemblé et on a voté plusieurs articles protestant contre la continuation des hostilités par la Prusse, contre les barbaries prussiennes, contre le droit de conquête.

L'Assemblée a résolu d'imiter le gouvernement autrichien à reconnaître et à soutenir la République française par tous les moyens.

Vienne mardi 15 novembre.

Hier, le général américain, M. Sheridan, a été invité chez l'ambassadeur des Etats-Unis, M. Jay.

Parmi les autres convives se trouvaient MM. de Beust, Andrassy, Bloomfield, Schweinitz, Rothschild.

Rome, lundi 14 novembre

Hier a eu lieu l'élection de 60 conseillers municipaux et de douze conseillers provinciaux.

L'ordre a été parfait. Le dépouillement n'est pas encore achevé.

On assure que la moitié des électeurs inscrits a voté; les choix sont généralement modérés.

La municipalité prépare des fêtes splendides pour l'arrivée du Roi.

La santé du Pape est excellente et rien ne fait pressentir qu'il songe à quitter Rome.

Berlin, mardi 15 novembre.

On assure de bonne source que la prétendue dépêche publiée par la Gazette de Lucerne que M. de Bismark aurait adressée au représentant de la Confédération de l'Allemagne du Nord à Florence est de pure invention.

AVIS AU PUBLIC

Envoi des lettres à Paris.

Pour faire cesser le blocus moral et intellectuel dont les ennemis étireignent l'Paris, l'administration est décidée à aie tout le possible, et même l'impossible.

Le public est prévenu qu'il peut adresser à la préfecture de Tours, sous enveloppe affranchie, au nom de Alphonse Feillet, chargé de la direction de ce service postal exceptionnel, toutes les lettres à destination de Paris. Ces lettres, sur papier plure d'oignon, de petit format, doivent aussi être affranchies, selon les règlements ordinaires de la poste. On ne recevra aucune lettre chargée.

Par suite des circonstances difficiles où nous nous trouvons, du grand nombre de ces dépêches, et dans l'intérêt même de leur transmission, les départs seront irréguliers, et l'on ne peut répondre de leur arrivée à Paris.

Les divers moyens de communication que les citoyens, animés du bien public, pourraient imaginer et dont ils donneront connaissance à M. Feillet, seront tous l'objet d'une sérieuse attention et essayés s'ils paraissent pratiques. Mais on ne répondra pas à ceux qui les ont ou ont proposés, même, et peut-être surtout, si l'on devait se servir de leurs expédients ingénieux. Pour la réussite de ces tentatives difficiles, le plus grand secret est nécessaire. Aussi l'administration demande avec instance à la presse française, de vouloir bien s'abstenir d'indiquer qu'on construit un ballon en tel endroit, qu'on en gonfle un autre en tel lieu que des pigeons sont partis. C'est le désigner d'avance à l'attention et aux attaques de nos ennemis. Plus tard, lorsque l'étranger aura été repoussé, l'administration dira au plus ce qu'elle aura essayé, pour le servir et rendra, à l'égard de ceux qui auront bien voulu l'aider dans sa tâche, témoignage de leurs bons efforts et de leurs bons conseils.

Prière est faite à ceux qui adresseront des communications, de mettre leur nom et leur adresse bien lisibles.

Avis important aux familles des prisonniers de guerre.

Toutes les lettres reçues ou envoyées par les prisonniers sont soumises à la censure.

Il importe donc, pour assurer leur prompt arrivée, non seulement qu'elles ne renferment rien qui puisse éveiller l'attention de la police prussienne, mais encore qu'elles soient faciles à lire.

A cet effet, il faut qu'elles soient brèves, d'un style clair, et d'une écriture très-lisible.

L'expérience a montré que les lettres auxquelles manquait l'une de ces trois qualités, mises en réserve par les censeurs pour être lues à loisir, arrivent souvent après plusieurs semaines de retard.

Les commerçants des Etats neutres, qui ont des correspondants en Allemagne, obtiennent facilement par leur entremise des mandats de la poste, payables dans les lieux d'internement des prisonniers; c'est un des meilleurs moyens de leur faire parvenir de l'argent.

CHEMIN DE FER DU NORD.

DE LILLE A MOUSCRON :

Lille, dép.	Matin : 5.30 — 7 h. — 8.30
	9.55 — 11.05 — 12.30 — Soir : 2.20 — 4.30 — 5.30 — 7.55 — 10.30
Roubaix, dép.	Matin : 5.47 — 7.18 — 8.48 — 10.13 — 11.23 — 12.48 — Soir : 2.38 — 4.48 — 5.48 — 8.13 — 10.47
Tourcoing, dép.	Matin : 5.54 — 7.29 — 8.59 — 10.24 — 11.34 — 12.59 — Soir : 2.49 — 4.59 — 5.59 — 8.24 — 10.52
Mouscron, (heure belge) Arr.	Matin : 6.10 — 7.45 — 9.16 — 10.40 — 11.50 — 1.15 — Soir : 3.05 — 5.15 — 6.15 — 8.40

DE MOUSCRON A LILLE

Mouscron (heure belge) dép.	Matin : 7 h. — 8 h. — 9.30 — 11.05 — 12.05 — Soir : 1.40 — 3.21 — 5.53 — 7.10 — 9.10
Tourcoing, (heure franç) dép.	Matin : 5.10 — 7.12 — 8.12 — 9.42 — 11.17 — 12.17 — Soir : 1.52 — 3.33 — 6.03 — 7.28 — 9.24
Roubaix, dép.	Matin : 5.17 — 7.21 — 8.21 — 9.51 — 11.26 — 12.26 — Soir : 2.01 — 3.42 — 6.13 — 7.38 — 9.36
Lille, arr.	Matin : 5.35 — 7.39 — 8.39 — 10.09 — 11.44 — 12.44 — Soir : 2.19 — 4 h. — 6.31 — 7.56 — 9.54.

ON DEMANDE

de suite des ouvriers TAILLEURS, pour façons, grandement payés. S'adresser rue St-Georges, 4, Grands Magasins de la Providence.

SOUS CE TITRE : AUX ARMES!

Chant patriotique dédié aux défenseurs de l'indépendance nationale

MM. J. CUVELIER et VICTOR VERDIER de Lille, viennent de publier une composition toute d'actualité que nous nous empressons de signaler.

En vente au bureau du journal, et chez tous les marchands de musique.

Prix : 1 fr.

AVIS

La compagnie des mines de Béthune informe MM. les consommateurs qu'à l'approche de la saison d'hiver elle approvisionnera ses dépôts de bons charbons et briquettes, pour foyers domestiques à des prix modérés.

Elle les engage à faire dès maintenant un approvisionnement suffisant pour le cas où les communications deviendraient moins faciles.

S'adresser à son Agence rue Pellart, 31, où à son dépôt rue Latérale près la gare du Chemin de fer.

Verbrugge, dentiste.

Rue de l'Hospice, 10, Roubaix.

Nouveaux dentiers sans ressorts, mastication et prononciation garanties en huit jours

TOUS LES JOURS,

Consultations gratuites de midi à deux heures. M. VERBRUGGHE se rend à domicile et échange les pièces mal faites.

AVIS

aux gardes nationaux, tailleurs et confectionneurs.

DEPOT DE TISSUS pour vareuse et pantalon d'uniforme

Rue Saint-Georges, n° 4 et 6, Roubaix

Etoffe vareuse	à 4 fr. 75
Drap bleu mat	à 6 fr. 90
Drap castorine bleu	8 fr. 90
Drap castorine bleu supérieur	10 fr. 90
Drap castorine extra fin	15 fr. 75

ONDEMANDE

Des ouvriers ferblantiers, chez M. Bonave-Delannoy, rue Nain.